

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 30 MARS 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 37
 Pouvoirs : 13
 Votants : 49

Date de convocation et d'affichage :

24 mars 2023

Numéro :

D20230330_062

Objet :

 Vote compte administratif -
 Budget annexe
 Gemapi 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	G. DUBOST
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	M. JACQUARD
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	S. PERI
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	F. MARECHAL
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	S. GAUTIER
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	D. BOULON
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	A.DUPERRIER
	Agnès	DUPERRIER	x		
VILLETTE SUR AIN	Jacques	LIENHARDT		x	
	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. DUBOIS

Secrétaire de séance élu : Jean-Pierre GRANGE

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Communautaire doit élire un président en remplacement du Président qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Considérant que Mme DUBOIS a quitté la salle.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2022 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2023, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 1 596.00 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 1 596.00 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 60 296.59 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2023

Le Président de séance,
Jean-Paul GRANDJEAN



SITUATION DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 (N)

BUDGET : BA GEMAPI

Détermination du besoin d'affectation à l'investissement
et de la reprise anticipée du résultat disponible

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1	résultat de clôture de l'exercice 2021 (N-1)	- €	- €
2	Affectation 2021 (N-1) faite en 2022 (N)	- €	- €
3	RECETTES 2022	- €	283 931,00 €
4	DEPENSES 2022	1 596,00 €	222 038,41 €
5 = 3 - 4	RESULTAT ANNEE 2022 (N)	- 1 596,00 €	61 892,59 €
6 = 1 + 2 + 5	RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	- 1 596,00 €	61 892,59 €
	Solde d'investissement reporté en D en 001	- 1 596,00 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES	- €	- €
8	RESTE A REALISER DEPENSES	- €	- €
9 = 6 + 7 - 8	Résultat corrigé des Restes à Réaliser	- 1 596,00 €	61 892,59 €
10	Montant à affecter au 1068		1 596,00 €
11 = 9 - 10	Solde de fonctionnement reporté en R au 002		60 296,59 €

Calcul des résultats

$$(5) = (3) - (4)$$

$$(6) = (1) + (2) + (5)$$

$$(9) = (6) + (7) - (8)$$

$$(11) = (9) - (10)$$

|

!

|